

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD10

présenté par
Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 33

Rédiger ainsi l'alinéa 22 :

« 3° Les mots : « elle est » sont remplacés par les mots : « ils sont » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.